

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 169

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Simiane-Collongue - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

Par délibération du 29 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune de Simiane-Collongue, pour lequel cette dernière sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Les projets prévus à partir de 2016 sont présentés ci-après.

AMENAGEMENT DU COURS DES HEROS

La commune souhaite réaménager le cours des Héros.

La surface à réaménager est d'environ 5.000 m². Elle se décomposera en quatre espaces distincts:

- une place pour la tenue des marchés avec la création d'un local à pizzas,
- un jeu de boules,
- une place de la fontaine avec l'extension de la piste de danse,
- un parking.

Le montant de l'opération, prévue en 2016, s'élève à 405.645 € HT.

Le projet pourrait bénéficier de la participation financière de la métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 81.129 € et de l'Etat (DETR) à hauteur de 40.564 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 162.258 € pour la tranche 2016.

EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

La commune souhaite agrandir le cimetière qui arrive à saturation avec la mise en œuvre de 65 caveaux de 6 places (44 concessions et 21 pour la réserve communale), de 30 enfeus d'une place, de 10 columbariums, d'un ossuaire ainsi que la réalisation d'un jardin du souvenir avec un puits de dispersion des cendres sur la parcelle AW4 et l'aménagement d'un espace de recueillement près de l'entrée.

Cette extension permettra aussi la création de la voirie interne, des espaces verts, des réseaux pluviaux et d'arrosage et de 4 places de stationnement.

Enfin, il est prévu de créer une clôture et des portails pour fermer l'enceinte du cimetière et d'installer du mobilier urbain (bancs et corbeilles).

Le montant de l'opération, prévue en 2016, s'élève à 475.140 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 237.570 € pour la tranche 2016.

CONSTRUCTION D'UNE CRECHE

La commune souhaite créer une crèche de 60 places à proximité du centre-ville.

Cet établissement multi-accueil pour jeunes enfants sera construit sur un terrain nu appartenant à la commune, situé au petit chemin de Bouc, non loin des écoles et de la mairie.

Le programme de travaux prévoit la réalisation de trois sections pour l'accueil des « bébés », des « moyens » et des « grands », des bureaux pour l'équipe de direction, des vestiaires et des sanitaires pour le personnel.

Des aménagements extérieurs sont également prévus ainsi que des locaux de rangement et techniques.

La tranche 2016 porte sur les frais d'ingénierie.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1.662.208 € HT dont 265.625 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de représentant 20% du coût de l'opération.

La subvention départementale pourrait s'élever à 831.104 €, dont 132.813 € pour la tranche 2016.

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS

Le bâtiment des Marronniers, situé avenue du Roussillon, est une ancienne crèche communale désaffectée depuis quelques années.

L'objectif de la commune est de réaffecter cet équipement à l'accueil des associations.

Pour ce projet, la commune souhaite créer :

- 3 salles polyvalentes pouvant accueillir respectivement 80, 40 et 25 personnes assises, avec un coin lavabo ;
- 4 bureaux de 25 m² chacun dont un affecté aux anciens combattants, un au comité des fêtes et 2 bureaux mutualisés avec un planning d'occupation ;
- 4 sanitaires sans douches.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2017, s'élève à 500.000 € HT dont 300.000 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 250.000 €, dont 150.000 € pour la tranche 2016.

AMÉNAGEMENT DU SITE BEDOUFFE

La commune souhaite aménager la parcelle communale cadastrée AB 118 d'une superficie de 20.110 m², situé chemin de Bédouffe, afin de créer :

- des jardins d'insertion sur 2.500 m² environ gérés par l'association Aix Emploi Environnement,
- des jardins familiaux sur 7.500 m² environ,
- et un centre technique fonctionnel sur 10.000 m² environ.

En outre, des parties communes à ces 3 entités seront mises en place telles que des parkings, des sanitaires et des circulations piétonnes et motorisées.

Il est envisagé également un parcours de santé tout autour de la parcelle.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 1.299.892 € HT dont 109.892 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 649.946 €, dont 54.946 € pour la tranche 2016.

ACHAT ET TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BATIMENT SITUE ROUTE DE MIMET

La commune souhaite réhabiliter et réaménager l'ancienne propriété Magnan située au 8, route de Mimet afin d'y regrouper différents services communaux.

Le rez-de-chaussée (320 m²) va abriter les véhicules de la police municipale et ceux du CCFF dont une zone sera réservée pour le stockage du matériel communal.

Quant au premier étage d'une surface de 220 m² dont une terrasse de 99 m², il servira à accueillir les services administratifs rattachés à la police municipale, au tourisme et à la cellule de crise.

L'aménagement d'une partie des combles est aussi prévu pour recevoir les archives communales.

Le coût global de cette opération prévue de 2016 à 2017, s'élève à 1.432.837 € HT, dont 520.000 € HT pour l'acquisition foncière.

A titre de la tranche 2016, la commune retient 1.182.837 € HT de dépense subventionnable.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 716.419 €, dont 591.419 € pour la tranche 2016.

AMELIORATION DU RESEAU PLUVIAL

La commune souhaite renouveler et améliorer les réseaux pluviaux.

Pour la première tranche de ce programme, il est prévu de refaire ceux de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue Michel Vassent qui sont deux des principales voies permettant d'accéder au centre du village.

Les travaux les plus importants porteront sur le revêtement des chaussées et le raccordement des canalisations.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 397.733 € HT dont 147.733 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 198.867 €, dont 73.867 € pour la tranche 2016.

RENOVATION DE LA VILLA DES MARRONNIERS

La commune souhaite réhabiliter le bâtiment des Marronniers afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil au public dans le cadre des activités culturelles proposées et aux représentants du milieu associatif.

La première tranche de travaux concernera l'isolation du bâtiment avec le remplacement des menuiseries et des fenêtres.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 184.711 € HT dont 44.711 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20% et de la réserve parlementaire à hauteur de 10%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 92.356 €, dont 22.356 € pour la tranche 2016.

REFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE

La commune a engagé un vaste programme de réfection de ses voiries.

En 2016, pour sécuriser les voies suivantes, des travaux de bouchage des trous de la chaussée seront réalisés le cours des Héros, le chemin des Vignes, la route des Platrières, le chemin de La Roque, la rue des Lauriers Roses, l'avenue du Rajol, le chemin Saint Germain, et la route des Putis.

Le skate-parc du collège François Mitterrand sera également traité.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2018, s'élève à 1.002.799 € HT dont 502.799 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 501.400 €, dont 251.400 € pour la tranche 2016.

VALORISATION TOURISTIQUE DU DOMAINE DES MARRES

Dans le cadre de sa politique touristique, la commune souhaite valoriser le site des Marres en créant des espaces aménagés pour accueillir des camping-cars, des zones paysagères et des aires de stationnement.

Il s'agit aussi de remettre en état la bastide des Marres pour recevoir des groupes, des séminaires et des mariages.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 845.282 € HT dont 39.490 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 25%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 463.206 €, dont 19.745 € pour la tranche 2016.

ACQUISITION DE VEHICULES

La commune souhaite renouveler son parc automobile vieillissant pour assurer le bon fonctionnement de ses services et de la police municipale.

Pour l'année 2016, la commune envisage d'acquérir les véhicules suivants :

- un véhicule pour la police municipale,
- un véhicule utilitaire, une mini pelle, un camion, un tracteur, une faucheuse, et une balayeuse de voirie, pour les service techniques.

Le montant de l'opération, prévue de 2016 à 2019, s'élève à 417.850 € HT dont 212.835 € HT pour la tranche 2016.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 25% €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 208.925 €, dont 106.418 € pour la tranche 2016.

ACQUISITION DE RESERVES FONCIERES ET TRAVAUX DE VOIRIE

La commune souhaite constituer des réserves foncières afin de réaliser des aménagements de voirie.

En 2016, la commune envisage d'acquérir un terrain, situé au lieu-dit 27 rue Fontfiguière, cadastré AA 258 et d'une superficie de 94 m² en vue d'améliorer la circulation du centre du village.

Le montant de l'opération, prévue en 2016, s'élève à 120.000 € HT

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 20%.

La subvention départementale pourrait s'élever à 60.000 € pour la tranche 2016.

--ooOoo--

A partir de la tranche 2017, la commune projette la réalisation des opérations suivantes :

AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE

La commune souhaite réaménager la place située devant l'église Saint-Pierre en lien avec la Grand'rue. Le projet prévoit également la rénovation des marches de l'escalier d'entrée.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 200.000 € HT.

REHABILITATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

La commune souhaite engager un programme de réhabilitation des bâtiments communaux. Ces travaux concerneront notamment l'Hôtel de Ville, ancien château de Simiane, datant du 18^{ème} siècle.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2018, s'élève à 279.870 € HT.

MISE EN SECURITE DE L'EGLISE SAINT-PIERRE

La commune souhaite poursuivre la réhabilitation de l'église Saint-Pierre dont la construction date du 18^{ème} siècle.

Une réfection totale de la toiture est envisagée ainsi que des travaux de peinture à l'intérieur du bâtiment.

Le montant de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 350.000 € HT.

AMELIORATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

La commune dispose d'un complexe sportif important qui regroupe un gymnase, un dojo, une salle de danse, un skate-parc et des terrains de football.

Elle a le projet de développer ces installations sportives avec la construction d'un mur d'escalade à l'intérieur du gymnase et la poursuite des travaux d'aménagement su skate-parc.

Elle prévoit également la mise en place de tribunes pour le terrain de football.

Le montant de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 252.000 € HT.

RESTAURATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre d'un projet global d'aménagement urbain du centre du village, la commune prévoit notamment la restauration du lavoir, l'aménagement de la fontaine aux vaches et des parvis.

Le montant de l'opération, prévue de 2018 à 2019, s'élève à 262.000 € HT.

--ooOoo—

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat départemental de développement et d'aménagement 2016/2019 s'élève à 10.087.967 € HT, réparti comme suit :

- Aménagement du cours des Héros405.645 € H.T.
- Aménagement place de l'église200.000 € H.T.
- Extension du cimetière communal.....475.140 € H.T.
- Construction d'une crèche 1.662.208 € H.T.
- Construction d'une Maison des Associations500.000 € H.T.
- Aménagement du site Bédouffe 1.299.892 € H.T.
- Achat et travaux d'aménagement
du bâtiment situé route de Mimet 1.432.837 € H.T.
- Amélioration du réseau pluvial397.733 € H.T.
- Mise en sécurité de l'église Saint-Pierre.....350.000 € H.T.
- Réhabilitation des bâtiments communaux.....279.870 € H.T.
- Rénovation de la villa des Marronniers.....184.711 € H.T.
- Equipements sportifs252.000 € H.T.
- Réfection de la voirie communale 1.002.799 € H.T.
- Restauration du patrimoine262.000 € H.T.
- Valorisation touristique du domaine des Marres.....845.282 € H.T.
- Acquisition de véhicules417.850 € H.T.
- Acquisition d'un terrain situé rue Fontfiguière.....120.000 € H.T.

TOTAL 10.087.967 € H.T.

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 3.806.707 € HT
- 2017 : 2.520.000 € HT
- 2018 : 2.326.453 € HT
- 2019 : 1.434.807 € HT
- Total : 10.087.967 € HT**

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5.043.986 €, pour ce programme 2016/2019, dont 1.862.792 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Simiane-Collongue pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 5.043.986 €, correspondant à une dépense subventionnable globale de 10.087.967 € HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Simiane-Collongue une subvention de 1.862.792 €, sur une dépense subventionnable de 3.806.707 € HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,

- d'approuver les montants d'affectations, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	55.330.000 €	18.701.399 €	5.043.986 €
Détail nouvelle affectation OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1.330.000 €	266.399 €	208.925 €
	204.71.204142	54.000.000 €	18.435.000 €	4.835.061 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 27/05/2016 N° des délibérations concernées : 57				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL